

PLU Plan Local d'Urbanisme

de Roquebrune Cap Martin

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

6A. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
2- Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal du
Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Prescription de l'élaboration du PLU : le 29 janvier 2015
Arrêt de l'élaboration du PLU : le 01 août 2016
Approbation du PLU : le 15 février 2017
Mise à jour le : 24 octobre 2019


HABITAT


DÉPLACEMENTS


AMÉNAGEMENT


ÉCONOMIE


ENVIRONNEMENT


PATRIMOINE

Servitudes d'utilité publique

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
(se référer aux plans des annexes sanitaires n°6-B2 et 6-B3)

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- Site classé
- Site inscrit

Ar1 Servitudes relative à la navigation maritime

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
(se référer aux plans des annexes n°6-A3 et plan 6A3-1)

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- zone de garde
- zone de protection

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer

T7 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
- Ensemble de la commune

N
W E
S

0 125 250 500 Mètres

1:5 500